

# Mexique : Je soutiens Erick Ivan et Veronica

*Victimes emblématiques des violations des droits humains au Mexique, l'ACAT ne les oublie pas*



## Une très grave crise des droits humains

Depuis 13 ans, le Mexique traverse une très grave crise des droits humains. Sous prétexte de guerre contre la délinquance organisée, les gouvernements successifs, les forces de l'ordre et l'appareil judiciaire ont favorisé des arrestations arbitraires et des condamnations massives en recourant à des aveux extorqués sous la torture et à des preuves illicites. Le nouveau président en poste depuis décembre 2018 n'a pas inversé la tendance. Dans la majorité des cas, les personnes subissent des violences physiques et psychologiques lors de leur arrestation, de leur transfert et des premières heures de détention. Dans de nombreuses affaires, des agents du ministère public sont accusés de couvrir des arrestations et des détentions arbitraires, de torturer les détenus, de fabriquer des preuves. Des juges se font également complices et n'ordonnent pas d'enquête en cas d'allégation de torture, tandis que des avocats commis d'office couvrent et taisent les atteintes aux droits de leurs clients.

## **Torturés et maintenus abusivement en détention préventive**

C'est dans ce contexte qu'Erick Iván et Verónica sont arrêtés en 2011, sans mandat et dans la violence. Accusés sans preuve, pour les forcer à avouer, ils sont sévèrement torturés (frappés, électrocutés, soumis au simulacre de noyade), y compris sexuellement dans le cas de Verónica. Le frère et la sœur sont alors placés en préventive dans des prisons fédérales où ils croupissent encore aujourd'hui, en dehors de tout cadre légal. Enfin, Verónica et Erick Iván ne reçoivent pas – ou très épisodiquement – les soins que leur santé requiert, notamment du fait des séquelles laissées par la torture.

## **Des plaintes qui n'aboutissent pas**

En 2017, la Commission nationale des droits de l'homme du Mexique a confirmé que le frère et la sœur ont été victimes de violations graves de leurs droits (liberté, intégrité physique et psychologique, procédure équitable) de la part d'agents fédéraux de la police et du ministère public. Pourtant, le mandat d'arrêt émis à l'encontre de l'un des auteurs de torture sexuelle sur Verónica n'a toujours pas été suivi d'effet. Aucun agent n'a encore été mis en cause pour les tortures infligées à Erick Iván.

**L'ACAT n'oublie pas Verónica et Erick Iván et agit pour leur libération et leur protection.**

.....  
.....  
.....  
France

Sr Arturo Zaldivar Lelo de Larrea  
Presidente del Consejo de la Judicatura Federal (o sucesor/a)  
Edificio Sede Insurgentes Sur 2417  
Insurgentes Sur 2417  
01000 Delagación Alvaro Obregón,  
México Distrito Federal  
MEXIQUE

A ....., le ...../...../2019

Monsieur le Président,

Verónica et Erick Iván Razo Casales sont en détention préventive depuis juin 2011. La phase d'instruction n'est toujours pas achevée et aucune preuve sérieuse à leur encontre n'a pu être apportée. La Commission nationale des droits de l'homme a établie en mars 2017 qu'ils ont été arrêtés arbitrairement et torturés (Verónica a été soumise à des violences sexuelles) et qu'ils n'ont pas eu accès à une procédure équitable.

Ainsi, je vous demande instamment de veiller à :

- la finalisation rapide de l'instruction ;
- la poursuite des enquêtes pour torture ;
- leur libération du fait de leur détention préventive bien au-delà du délai légal ;
- et, dans cette attente, au respect de l'obligation de soins qui leur est due.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'expression de ma respectueuse considération.